Informations de base

1997/2104(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Changement climatique: dimension énergétique, préparation de la Conférence de Kyoto, Décembre 1997 **Subject** 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	LINKOHR Rolf (PSE)	19/06/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	PIMENTA Carlos (PPE)	22/07/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	2017	1997-06-19
Énergie	2009	1997-05-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/05/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0196	Résumé
27/05/1997	Débat au Conseil		
29/05/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/06/1997	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
29/10/1997	Vote en commission		Résumé
29/10/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0343/1997	
17/11/1997	Débat en plénière		

19/11/1997	Fin de la procédure au Parlement		
08/12/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2104(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/08945

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0343/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0002	29/10/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0559/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0047-0077	19/11/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0196	14/05/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0104/1997 JO C 379 15.12.1997, p. 0011	17/09/1997	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1193/1997	29/10/1997	Résumé

Changement climatique: dimension énergétique, préparation de la Conférence de Kyoto, Décembre 1997

1997/2104(COS) - 14/05/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: la présente communication, consacrée à la dimension énergétique du changement climatique, a pour but d'accélérer le processus de négociation de la Conférence des Nations-Unies qui se déroulera en décembre 1997 à Kyoto; elle met l'accent sur les implications pour l'énergie en vue de la préparation d'une autre communication, globale celle-là, traitant l'ensemble des aspects liés aux émissions de CO2 et au changement climatique. CONTENU: les conclusions du Conseil du 03/03/1997 sur le changement climatique ont montré la détermination de la Communauté à

prendre ses responsabilités puisqu'il a été convenu que celle-ci proposera que les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition s'engagent à réduire de 15% d'ici à 2010 leurs émissions des principaux gaz à effet de serre (CO2, CH4 et N2O) par rapport à l'année de référence de 1990. Or, si l'Union devait poursuivre sur la voie actuelle, l'augmentation des émissions de CO2 serait de quelque 8% en 2010 par rapport à 1990, ce qui représente une différence de 20 points par rapport à la position de négociation que le Conseil a proposé. Pour combler cette différence, la mise en place de politiques et de mesures ambitieuses sera nécessaire, en particulier dans le domaine de l'énergie. L'objectif de la présente communication est de souligner le défi proposé aux décideurs politiques, d'identifier une série d'aires d'intervention politique et d'analyser les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions en respectant le concept "coût-efficacité". Afin d'avoir une base de discussions en vue des décisions politiques à adopter, la Commission suggère quelques pistes d'action possibles: - l'amélioration de l'efficacité énergétique et les économies d'énergie (une réflexion serieuse doit être menée pour savoir comment aller au-delà de ce qui a été réalisé en matière d'économies d'énergie ces dernières années); - une plus grande coopération avec les opérateurs économiques et de nouvelles actions dans le cadre d'accords environnementaux; - accélérer la pénétration des sources d'énergie renouvelables: la Commission estime qu'un doublement d'ici 2010 de la part de ces énergies (passage de 6 à 12%) serait un objectif ambitieux mais réaliste; - améliorer la maîtrise de l'énergie aux niveaux insulaire, local et régional; - promouvoir les initiatives de production combinée d'électricité et de chaleur; - production d'électricité: le développement dans le secteur de la production d'électricité et de chaleur sont primordiaux pour l'ensemble des émissions de CO2. Bien que ce secteur contribue à près d'un tiers des émissions totales de CO2, celles-ci peuvent être limitées en dépit de la demande croissante; - la technologie et l'innovation: les services énergétiques efficaces et durables doivent être développés à travers l'utilisation des différentes technologies énergétiques; - limiter les autres émissions de gaz à effet de serre (les mines de charbon sont une importante source d'émissions de méthane et la production et la distribution de gaz naturel entraînent immanquablement des fuites de ce gaz); - les instruments fiscaux et les ressources financières: des mesures comme l'emprunt vert (Pays-Bas), l'électricité verte(Allemagne) ou les projets pilotes biocarburants (France), méritent d'être étudiés et exploités. La Commission souligne également que la réorientation de la politique énergétique nécessitera une mobilisation de nouvelles ressources financières et que les Etats membres doivent être conscients de cette charge supplémentaire.

Changement climatique: dimension énergétique, préparation de la Conférence de Kyoto, Décembre 1997

1997/2104(COS) - 19/11/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Rolf LINKOHR (PSE, D), le Parlement européen demande une réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'instauration d'une stratégie contraignante avec des objectifs clairs et un calendrier précis. L'Union européenne doit tout mettre en oeuvre à Kyoto (conférence sur les changements climatiques) afin que soient arrêtés des objectifs contraignants au-delà de l'an 2000 ainsi que des procédures de vérification des engagements contractés. Le Parlement demande encore que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ait une priorité élevée par rapport à d'autres objectifs énergétiques. La Commission est appelée à formuler des propositions concrètes afin de contrôler le changement climatique et à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour introduire une taxe communautaire sur l'énergie. Parallèlement, le Parlement européen a adopté une résolution de sa commission de l'environnement sur la conférence de Kyoto par laquelle elle approuve l'objectif minimal de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7,5% d'ici l'an 2005 et de 15% d'ici l'an 2010. Cet objectif devrait faire l'objet d'un engagement plus résolu de la part de l'Union, engagement qui devra être garanti par la Commission et les gouvernements des Etats membres lors des négociations à Kyoto, et mis en oeuvre dans l'Union après Kyoto.

Changement climatique: dimension énergétique, préparation de la Conférence de Kyoto, Décembre 1997

1997/2104(COS) - 29/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social s'est intéressé à plusieurs reprises aux stratégies de réduction des émissions de CO2 et d'autres gaz à "effet de serre". Le Comité souligne que la politique climatique est une politique de dimension mondiale. Il estime que l'UE devrait mener des négociations avec les Etats-Unis et le Japon avant la conférence de Kyoto. Le Comité a cependant le sentiment que les fondements scientifiques des prévisions dont découlent les objectifs prévisionnels de la Commission en matière climatique sont très minces et devraient être étoffés, principalement en ce qui concerne la relation entre croissance économique et consommation d'énergie, les effets des innovations technologiques et les objectifs à fixer pour d'autres gaz à incidence climatique que le CO2. Le Comité fait remarquer qu'une politique climatique ne peut être mise en oeuvre sans une intégration des objectifs en matière climatique dans d'autres politiques. A ce titre, le rôle de la politique des transports devrait être mis davantage en valeur. Eu égard aux programmes SAVE et ALTENER, le CES considère que le plan d'action pourrait être complété par des réglementations du type de celles qui ont été adoptées dans certains Etats membres (par exemple "non fossil fuel obligation", l'obligation d'employer du combustible non fossile, ou l'obligation d'utiliser de l'électricité produite par des énergies renouvelables). Le Comité estime que l'on ne peut par conséquent renoncer à utiliser également l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, si l'on veut parvenir à une réduction importante des émissions de CO2. Toutefois, le recours - éventuellement accru - à l'énergie nucléaire présuppose que soient réglés les problèmes de sécurité et de traitement des déchets. Le Comité économique et social souhaiterait collaborer à la préparation du plan d'action pour la mise en oeuvre des accords en matière de politique climatique dans l'UE.